



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé que lors de la séance tenue le 10 décembre 2019, le conseil municipal a établi comme suit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2020 :

DATE	HEURE
Mardi 14 janvier 2020	19 h
Mardi 4 février 2020	19 h
Mardi 3 mars 2020	19 h
Mardi 7 avril 2020	19 h
Mardi 5 mai 2020	19 h
Mardi 2 juin 2020	19 h
Mardi 7 juillet 2020	19 h
Mardi 4 août 2020	19 h
Mardi 1 ^{er} septembre 2020	19 h
Mardi 6 octobre 2020	19 h
Mardi 3 novembre 2020	19 h
Mardi 1 ^{er} décembre 2020	19 h

Les séances se tiendront dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé.

Donné à Percé, le 11 décembre 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**